

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE LA PJJ

DÉCLARATION PRELIMINAIRE DU 22 OCTOBRE 2026



Monsieur Le président du CSA,

C'est en beauté que vous terminerez ce mandat !

Fixer le repli de ce Comité Social d'Administration de la PJJ pendant les congés scolaires constitue une nouvelle marque de mépris à l'égard du dialogue social. Pensez-vous réellement que cette période est la plus favorable pour la disponibilité des organisations syndicales, mais aussi pour celle de vos équipes, alors qu'il était tout à fait envisageable de tenir cette instance début novembre ?

Ou alors s'agirait-il d'une provocation ? Le boycott de presque toutes les organisations syndicales du premier tour aurait-il piqué votre susceptibilité ?

Bref ! Au delà de ces réflexions et alors que ce CSA de la PJJ est le dernier de la mandature, nous regrettons qu'aucun document et espace ne soient accordés pour qu'ensemble, nous puissions faire le bilan de cette instance.

Par conséquent, et même si vous ne portez pas seul le bilan de l'ensemble de ces 4 dernières années, nous vous faisons tout de même part de nos principales constats et revendications :

- Le règlement intérieur de cette instance n'est pas toujours correctement appliqué, comme nous le présumons au moment de sa mise œuvre. Les documents nous sont régulièrement envoyés dans des délais trop contraints, voire non respectés. Par conséquent, pour la prochaine mandature, il est nécessaire que les documents nous soient envoyés plus en amont et que les délais de préparation soient doublés pour la qualité du dialogue social.
- Les procès verbaux ne sont pas fidèles aux échanges et ne sont pas envoyés dans les délais prévus à cet effet.
- L'application de l'allègement de la charge de travail des représentants syndicaux est loin d'être satisfaisante et suffisante, comme la plupart des organisations syndicales le prévoyaient. Il est urgent de revoir ce texte pour une application pleine et entière pour tous les représentants quelques soient leur corps et leur situation professionnelle.

- Le rôle et le contenu de cette instance y ont régulièrement été dévoyés. Les sujets y sont trop souvent présentés pour informations ou pour débats, alors que le but principal de cette instance est surtout de solliciter l'avis des organisations syndicales représentatives. !

De plus, la DPJJ ne tient progressivement plus compte des avis des syndicats, même lorsque ceux-ci sont unanimes. Monsieur le président, nos avis doivent compter, sinon cela revient à totalement dénier la légitimité qui nous a été accordée par les agents de cette administration.

- Le domaine de compétences de chaque échelon de dialogue social demeure encore trop incertain. Le débat y est souvent évité au prétexte qu'il dépend d'un autre niveau : conséquence néfaste de la déconcentration ! Mais peu importe le niveau, car si un sujet est évoqué, c'est qu'il attend une réponse, peu importe son interlocuteur.

- Les réponses sont parfois incomplètes. Les demandes de précisions, de chiffres, de textes ne sont pas toujours honorées, surtout quand les sujets dérangent.

- Si la communication de l'administration auprès des agents a été améliorée autour de cette instance, il est aussi nécessaire de préciser que celle-ci est parfois incomplète, arrangée ou tronquée. Des efforts devront encore être fournis sur ce point.

- Pour finir, la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail n'a pas encore pleinement trouvé sa place. L'administration peine encore à exploiter cette instance qui a également été dénaturée. La CGT PJJ revendique un retour aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Monsieur le président, au regard de ce que nous venons de développer, nous ne siégerons donc pas non plus au second tour de ce CSA de la PJJ.

D'autant plus, que le projet dérogatoire de STEMO HD de Chambéry a été construit sans réelle association des équipes de terrain. Sans moyens RH additionnels, ce projet constituera davantage une charge de travail supplémentaire pour les professionnels et un prétexte pour compenser la fermeture de l'UEHDR de Grenoble.

S'agissant de l'extension de Parcours, ce logiciel ne fonctionne toujours pas correctement et vous osez nous présenter les contours de son extension à presque toute la PJJ. Nous étions déjà opposés quant à la méthode de développement de ce progiciel au moment du CJPM, 5 ans plus tard, nous sommes toujours critiques face à un outil qui ne démontre pas son utilité et sa fiabilité. Les nouveautés présentées nous font encore plus craindre pour la fiabilité des informations, pour leur confidentialité mais aussi pour la charge et les conditions de travail des agents qui seront chargés de le renseigner et de le consulter.

Sur le cahier des charges des milieux ouverts, la tenue d'une bilatérale sur le sujet nous aurait au moins fait espérer que ce point puisse être retiré de l'ordre du jour.

Pour la création du service de lutte contre la criminalité organisée et les violences extrémistes (SELCOVE), nous y voyons une nouvelle lubie de notre administration et/ou du ministère, qui disparaîtra certainement comme elle sera apparue, à l'image d'autres, au regard du manque d'ambition réelle et de moyens qui iront avec.

Enfin, s'agissant de l'expérimentation de l'outil Transcripts, comme pour la plupart des expérimentations que vous nous présentez, nous considérons encore que celle-ci a été faite à la va-vite et que les résultats sont insuffisants pour tirer des conclusions positives sur l'utilisation de cet outil. **Un bilan bien trop hâtif, pour transformer l'essai. Nos avis, vous les avez, monsieur le président, à la hauteur de vos attentes !**

